

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4077 - Vendredi 04 Mars 2022 - Prix : 200 Fc

CRASH AB AVIATION :

Un premier corps repêché



Corps repêché à Mohéli.

FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

**Msomo na Hazi : une stratégie
d'appui au développement du pays**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Mars 2022**

Lever du soleil:

06h 09mn

Coucher du soleil:

18h 30mn

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 45mn

Maghrib: 18h 30mn

Incha: 19h 48mn



POLITIQUE

L'opposition condamne la dispersion musclée d'une réunion du mouvement Anjouan Unie

Le Front commun des forces vives de l'opposition a condamné l'irruption du peloton d'intervention de la gendarmerie nationale (PIGN), dans la rencontre pacifique du mouvement Anjouan Unie. Ils se sont exprimés aussi sur la manière dont le gouvernement a géré le crash d'AB ainsi que sur le dialogue national.

Comme à chaque événement national, l'opposition monte au créneau pour s'exprimer. On l'a vu lors des assises nationales et aujourd'hui le dialogue inter-comoriens. L'opposition a commencé sur l'irruption du PIGN dans une rencontre pacifique du mouvement Anjouan Unie, suivie par des arrestations le 26 février. Le Front commun des forces vives a condamné. « En effet, l'ensemble des forces vives de l'île d'Anjouan réunies sous la bannière de Ndzuwani Unie, s'était donnée rendez-vous samedi 26 février à Mutsamudu aux fins de se pencher sur cette thématique de dialogue non inclusif, non transparent et



non souverain. Mais alors que la réunion qui rassemblait déjà 400 participants à 9h du matin dans une salle privée de la capitale de l'île, la dictature du colonel Azali n'a pas manqué de sévir comme à son habitude à Anjouan qu'elle considère comme son terrain conquis », lit-on sur sa déclaration. Et de rappeler que « de pareilles

rencontres, surtout de la CRC, parti au pouvoir sont régulièrement organisées sur l'ensemble du territoire, et parfois même de l'opposition dans les deux autres îles, sans que la milice armée de la dictature fasse usage de la même violence... ».

Me Ahamada Mahamoud s'est dit surpris de voir ses éléments du

PIGN rentrer en scène. « Ils étaient une vingtaine, qui ont fait irruption dans l'hôtel Joana où était censé se tenir la réunion. Celui qui a une chambre était appelé à entrer dans sa chambre, et celui qui en n'a pas de sortir immédiatement. Je leur ai demandé pourquoi, on est dans une propriété privée, on a le droit. En plus c'est une réunion

pacifique. Ces derniers nous ont dispersés, tout en procédant à des arrestations musclées. Des personnes sont arrêtées dont le député Nassim », explique-t-il. Et d'ajouter que « j'ai saisi le procureur général pour montrer la situation, et de lui demander de libérer notre ami Nassim. Cette situation ne doit pas continuer. L'île d'Anjouan a le droit de s'exprimer. Tout comme nous tous. Il est temps de cesser la répression envers la population ».

Autres sujets, les conférenciers ont rebondi sur le crash de l'avion AB. Selon eux, le gouvernement n'a pas pris les choses en main. « C'est horrible, le jour du crash, le président et son gouvernement étaient en cérémonie avec son homologue sénégalais. C'est irresponsable. Il aurait dû annuler ses cérémonies... », dénonce le porte-parole de l'opposition Ibrahim Abdourazak (Razida). Concernant le dialogue, l'opposition parle d'un « monologue », lâche-t-il.

Nassuf Ben Amad



INDIAN OCEAN
COMMISSION

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

en vue de la sélection d'un Consultant Individuel pour l'élaboration de plans d'action pour la réduction de la pollution plastique marine causée par les bouteilles d'eau en plastique et les plastiques à usage unique dans l'AIODIS.

Pays : MAURICE – Océan Indien

Nom du projet : **SECOND SOUTH-WEST INDIAN OCEAN FISHERIES GOVERNANCE AND SHARED GROWTH PROJECT (SWIOFish2)**

N° de prêt/n° de crédit/n° de don: **IDA - Grant Number D1720**

Titre de la mission : **Contrat de service pour l'élaboration de plans d'action pour la réduction de la pollution plastique marine causée par les bouteilles d'eau en plastique et les plastiques à usage unique dans l'AIODIS.**

N° de référence **SW2/Y5-C012**

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du SECOND SOUTH-WEST INDIAN OCEAN FISHERIES GOVERNANCE AND SHARED GROWTH PROJECT (SWIOFish2) – Projet Régional et a l'intention d'affecter une partie du montant de financement à des services de consultant.

2. Les services de consultant (« les Services »)

comprennent le contrat de service pour l'élaboration de plans d'action pour la réduction de la pollution plastique marine causée par les bouteilles d'eau en plastique et les plastiques à usage unique dans l'AIODIS, qui se déroulera à distance entre mai 2022 et janvier 2023 avec possibilité de missions sur les sites du projet (dont Cabo Verde, Guinée Bissau, São Tomé & Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles).

La mission du Consultant est d'accompagner AIODIS dans la réduction de la pollution plastique marine par les bouteilles d'eau en plastique et les plastiques à usage unique ; plus précisément, élaborer des plans d'action nationaux et régionaux pour réduire l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique et de plastiques à usage unique dans l'AIODIS afin de réduire la pollution plastique marine. Une version préliminaire des termes de référence est disponible en suivant ce lien <https://www.commissionoceanindien.org/sw2-y5-c012/>

3. La Commission de l'océan Indien (COI) invite maintenant les consultants individuels éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les Services Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des Services par le biais de curriculum vitae, de copies de diplômes et de certificats, de références concernant l'exécution de contrats similaires, etc.

4. L'attention des consultants intéressés est attirée sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque mondiale : Sélection et emploi de Consultants dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA par les emprunteurs de la Banque mondiale édition janvier 2011 révisée en juillet 2014 (« Directives des consultants »), énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.

5. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode « Sélection de Consultants Individuels » énoncée dans les Directives des Consultants.

6. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par email aux adresses ci-dessous avant le **jeudi 10 mars 2022 à 16h30** (heure mauricienne UTC+4) :

E-mail : innocent.miada@coi-ioc.org
njiva.r@coi-ioc.org

Reference: " (SW2/Y5-C012) Elaboration of action plans for the reduction of marine plastic pollution caused by plastic water bottles and single-use plastics in the AIODIS "

CRASH AB AVIATION :

Un premier corps repêché

Hier jeudi 3 mars qui marque le 6e jour depuis le crash à Mohéli d'un avion exploité par la compagnie AB Aviation, un corps a été retrouvé par des pêcheurs dans la zone supposée du crash et acheminé à Moroni par bateau de pêche pour identification.

On dit que le hasard fait bien les choses. Cette expression prend tout son sens dans cette triste affaire d'un avion abîmé en mer depuis six jours avec 14 personnes à bord. Malgré les moyens déployés et la ténacité des équipes de recherches, tout le mérite revient en premier à ces pêcheurs qui ont découvert ce qui semble être le premier corps des victimes du crash. En effet, selon la com-

mission chargée du dossier par le gouvernement, des pêcheurs de la région de Djoiezi ont repêché un corps au large des côtes de Djoiezi. « C'est probablement un adulte de sexe masculin », a relaté devant les médias Tachfine Ahmed, directeur de la Sécurité civile et membre de ladite commission.

Le corps sans tête et en état de décomposition « avancée » selon un témoin oculaire, a été acheminé vers Moroni. Si tout porte à croire qu'il s'agit d'une des 14 personnes qu'avait transportées l'avion abîmé, il reste maintenant à pouvoir l'identifier. C'est le défi auquel devraient désormais s'atteler les médecins. Pour le chef des services des Urgence de l'hôpital El-maarouf, Dr Djabir Ibrahim, il y a trois façons pour procéder à cette

identification : d'abord une enquête avant la mort. Celle-ci consiste à avoir des informations sur l'apparence du regretté avant sa mort : vêtements portés, cicatrice ou signe particulier... Puis, un examen du corps et enfin le test ADN. Les Comores ne disposant pas d'un fichier national des empreintes génétiques, l'ADN de chaque victime pourrait être comparé à ceux de leurs familles pour trouver d'éventuelles concordances.

Maintenant l'autre question qui se pose dans le milieu hospitalier est celle relative à la conservation des corps. Le plus grand hôpital du pays, El-maarouf, ne disposerait que d'un congélateur capable d'accueillir trois corps ». Puisque l'on parle de 14 personnes à bord de l'avion, 12 passa-

gers de nationalité comorienne et 2 membres d'équipage de nationalité tanzanienne, l'alternative qui pourrait être envisagée demeure la réquisition de chambres froides des importateurs des produits carnés. En 2009, le gouvernement de l'époque avait opté pour cette option pour conserver les corps repêchés au large après le crash de Yemenia. Treize ans après, la question reste le cadet des soucis des gouvernements successifs.

Rappelons que l'avion exploité par AB Aviation s'est abîmé en mer alors qu'il voulait faire demi-tour après un atterrissage rendu impossible par le mauvais temps. Une cellule de crise est illico presto installée à Mohéli où l'avion dont des débris ont été retrouvés dès le lendemain, s'est

abîmé. Elle est composée notamment du gouverneur de l'île, du ministre 1er, du ministre de l'intérieur et du ministre des transports aérien et maritime. Cette cellule de crise est secondée sur le terrain par le poste de commandement des opérations, dirigé par la garde côte qui coordonne les opérations de recherches pour lesquelles trois méthodes spécifiques sont actuellement utilisées : une recherche de surface en mer, une recherche par la plongée sous-marine et une recherche par survol aérien. Il eut fallu six jours pour que le premier corps soit retrouvé non pas par les équipes de recherches mais par des pêcheurs.

Andjouza Abouheir

SÉCURITÉ AÉRIENNE

Plus de 7 accidents aériens en moins de 30 ans

Les Comores sont le premier pays de l'Océan Indien à enregistrer autant d'accidents aériens devant Madagascar. Plus de 7 accidents en moins de 30 ans. Le plus meurtrier est sans doute celui de l'airbus A310 de Yemenia Airlines en juin 2009. Un constat qui mérite une attention particulière.

Les Comores ne cessent de connaître des épisodes sombres dans l'aviation civile. Elles deviennent ainsi le pays de l'Océan Indien qui a connu autant de crashes, pourtant le trafic aérien reste le plus faible. En remontant l'histoire des crashes d'aéronefs aux Comores, l'on s'apercevra que le 23 novembre 1996, un Boeing 767 d'Ethiopian Airlines qui assurait la liaison Addis-Abeba - Nairobi via Dakar, s'abîme à moins de 500m des côtes de Ngazidja. C'était suite à un détournement des pirates de l'air qui voulaient se rendre en Australie. L'avion qui n'avait qu'une autonomie de carburant de 3h avant de faire le plein du fuel à Nairobi était tombé en panne sèche au dessus du ciel comorien et a tenté un amerrissage. 125 sur 175 passagers et membres d'équipage ont trouvé la mort.

Le 11 mars 2007 un avion de la Compagnie Comores Aviation, avec 13 passagers à bord, est accidenté à l'aéroport de Ouani Anjouan alors qu'il s'apprêtait à décoller pour Mayotte. L'avion a quitté la piste et finit sa course dans le ravin d'une rivière au bout de l'aéroport. Il y aurait un blessé léger. Selon le pilote Hassane Chahalane, après avoir constaté un problème technique lors du décollage, il a freiné pour arrêter l'appareil. Hélas ! un seul moteur a répondu aux commandes de freinage.

4 mois plus tard dans cette même année, un autre avion de

Comores Air service finit également sa course dans un manguière à Ouani. Heureusement aucune perte humaine n'a été enregistrée. Et aucune solution n'est trouvée pour empêcher des accidents de ce genre de se reproduire.

Le 30 juin 2009, un airbus de la compagnie Yemenia Airways s'abîme au Nord de Ngazidja avec 142 passagers et 11 membres d'équipage. Bahia Bakari est la seule survivante de ce crash aérien. L'appareil en provenance de Sana, a tenté un premier atterrissage qui s'est terminé par une remise des gaz avant de s'abîmer à 15 km de Mitsamiouli.

Le 27 novembre 2012, un embrayer 120 de la compagnie comorienne Inter îles avec 29 personnes à bord, s'abîme en mer quelques minutes après son décollage à l'aéroport international prince Saïd Ibrahim vers Anjouan. Suite à un problème technique qui est appa-



ru dans les gouvernes de direction, l'avion n'a pas pu aller plus loin. Le pilote était contraint d'amerrir. Heureusement, il n'y avait eu aucune perte humaine.

5 mois plus tard, le 9 avril 2013 aux environs de 16H45, un avion de

la compagnie AB Aviation en provenance de Hahaya avec 13 passagers à bord s'est accidenté au moment de l'atterrissage à l'aéroport de Ouani suite à une crevaison d'un de ses pneus. L'appareil a quitté la piste et s'est retrouvé dans un champ. Fort

heureusement, il n'y a pas eu de victime.

18 juillet 2019 encore, un Cessna 404 de la compagnie Go Comores qui décollait de Hahaya pour Ouani, s'écrase au bout de la piste. Aucune perte humaine.

Enfin, ce samedi 26 février 2022, un Cessna affrété par AB aviation s'est également écrasé au large de Mohéli. Les 14 personnes à bord sont restées jusqu'à jeudi matin introuvables.

En attendant les conclusions des enquêtes en cours, ces accidents aériens récurrents doivent interpellier les plus hautes autorités de l'Etat et tous les acteurs du secteur du transport aérien comorien, pour réfléchir sur les voies et moyens d'améliorer les conditions de la navigation aérienne dans l'archipel, pour plus de sécurité des personnes.

Riwad

COVID-19 :

Moroni en «zone verte»

Classées le 02 janvier dernier en zone orange pour des raisons de risque modérément accru d'infection à la covid-19, les Comores se retrouvent à nouveau au vert parmi les pays connaissant une circulation négligeable ou modérée du virus, en l'absence de variant préoccupant émergent.

Une bonne nouvelle après la grosse vague de la covid-19 qui a durement impacté le pays en le classant en zone orange depuis le 02 janvier dernier, vu le risque modérément accru d'infection à la covid-19. Les Comores vient d'être reclassées à nouveau parmi les pays en zone verte, connaissant une circulation négligeable ou modérée du virus en l'ab-

sence de variant préoccupant émergent. Dans un tweet, l'ambassadeur de France en Union des Comores Sylvain Riquier parle d'une bonne nouvelle. « Le gouvernement français a décidé d'inscrire les Comores sur la liste des pays en zone verte », lit-on dans ce court message.

Dans le dispositif de contrôle sanitaire aux frontières il est indiqué que le 12 février dernier « les voyageurs non vaccinés, ont l'obligation de présenter un test négatif pour se rendre en France demeure, mais les mesures à l'arrivée (test, isolement) sont levées lorsqu'ils viennent de pays de la liste « verte », caractérisée par une circulation modérée du virus. Dans ce lot des pays, les Comores en font partie ».

En cas d'urgence caractérisée par l'apparition d'un variant susceptible de présenter un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire, le mécanisme de « frein d'urgence » sera activé et le pays sera alors classé en liste « rouge », impliquant comme c'est le cas aujourd'hui l'obligation de présenter un motif impérieux pour voyager. Il est à noter que ce classement est temporaire et réexaminé régulièrement pour s'assurer de la proportionnalité des mesures de restriction aux déplacements. Ces règles sont adaptées selon l'évolution sanitaire.

Pour mémoire, lors d'une conférence mardi dernier, le ministre de la santé par intérim Takiddine Youssouf avait expliqué que le gou-

vernement comorien avec l'appui de ses partenaires ont fait des efforts indéniables dans la lutte contre la covid-19. Sur un objectif initial de vaccination de 60% de la population totale, le pays a vacciné seulement 37% soit 67% de la population adulte ayant été complètement vaccinés, ce qui classe le pays parmi les sept pays africains ayant les meilleures couvertures vaccinales. A noter que seul 1 nouveau cas a été enregistré aux Comores le 26 février dernier, et que 18 cas actifs sont encore suivis. Ce qui traduit une nette décroissance de la pandémie dans l'archipel depuis trois semaines.

Andjouza Abouheir

FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Msomo na Hazi : une stratégie d'appui au développement du pays

Le gouvernement à travers le ministère de l'éducation nationale s'appuie sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes pour lutter contre le chômage et permettre au pays de s'épanouir économiquement. Ce programme vise les jeunes hommes et femmes qui évoluent dans l'apprentissage traditionnel plus que ceux qui poursuivent le chemin de l'école.



Nombreux sont les jeunes qui évoluent dans les centres de formation professionnelle après avoir déserté le chemin de l'école pour plusieurs raisons. Le gouvernement estime que ces jeunes peuvent acquérir des techniques, un savoir et des talents leur permettant de réussir leur vie, mais en dépit des moyens, ils continuent de se noyer dans le chômage et la misère. Une situation qui ne facilite pas aussi le développement économique du pays. C'est pour cette raison que le gouvernement a adopté le programme « Msomo na Hazi » dans le but d'accompagner les jeunes à s'insérer dans la vie active. Selon l'ancien directeur du centre

national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS) Nouroudine Abdallah et actuel chef du projet, il « vise les jeunes de 15 à 35 ans », pour un accompagnement à travers les centres de formation, « dans le but de sélectionner les jeunes qui évoluent dans l'apprentissage traditionnel (wusonya) et autres savoir-faire. D'autant plus qu'il

ne suffit pas de les former sur les métiers mais aussi de les aider à s'intégrer dans le monde professionnel ».

Lors de la cérémonie de lancement officiel des travaux, le ministre de l'éducation Djanffar Salim Allaoui a parlé d'un projet « grandiose » qui doit beaucoup plus contribuer dans la lutte contre le chômage des jeunes. «

C'est un projet très important appuyé par nos partenaires plus précisément l'Union Européenne pour permettre au pays à mieux se développer à travers le secteur éducatif. Ce programme est un segment ou une voie d'orientation, une chance nous permettant d'octroyer aux jeunes comoriens des savoir-faire et des pratiques dans leur vie active », avance-t-

il. Et de solliciter une implication des responsables du projet Formation et insertion professionnelle dans l'investigation et l'identification des jeunes pour assurer sa réussite avant de recommander une collaboration profonde entre le ministère de l'emploi et le ministre de l'éducation pour espérer des bons résultats.

Pour le président de la République, rien n'est plus important que l'apprentissage "Msomo" en langue nationale surtout quand on parle des jeunes et que l'objectif est de réduire le chômage et de promouvoir l'économie du pays. Ce programme doit se poursuivre dans l'ensemble des îles et doit améliorer les conditions de formation à l'IUT (Institut universitaire de Technologie) qui abrite une salle de formation Technique perfectionnée et le centre de formation de Wemani à Moheli puis appuyer l'école de formation technique de Ouani Anjouan. Le projet doit également améliorer sa en termes de partenariat entre secteur public et privé et les organisations de la société civile.

Kamal Gamal



ASCOBEF

ASSOCIATION COMORIENNE
POUR LE BIEN-ÊTRE DE LA FAMILLE

UNION DES COMORES

Moroni / Coulée de lave

B.P 524 – Tél (269) 773 53 01 – Fax : 773 52 72

Email : ascobef94@gmail.com



IPPF

FEDERATION INTERNATIONALE
POUR LA PLANIFICATION FAMILIALE

AVIS DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR EXECUTIF DE L'ASCOBEF

L'Association Comorienne pour le Bien Être de la Famille (ASCOBEF) est une ONG membre de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF), un réseau mondial de 150 associations intervenant dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive

1. Missions du Directeur Exécutif :

Sous l'autorité hiérarchique du Comité Exécutif National, le/la Directeur (trice) Exécutif (ve) assure le leadership stratégique et opérationnel de l'Association. A ce titre, il/elle est chargé (e) de :

- * a mise en œuvre effective des directives, décisions et politiques formulées par le Comité Exécutif National ;
- * la défense des intérêts et de la diffusion de l'image de marque de l'Institution ;
- * la mobilisation des ressources internes et externes ;
- * développement organisationnel et institutionnel de l'Association.

2. Principales responsabilités :

- * Mise en œuvre du plan stratégique de l'Association ;
- * Mise à jour et application des procédures de gestion de l'Association
- * Développement du partenariat et mobilisation des

ressources nécessaires ;

- * Représentation de l'Association ;
- * Supervision du développement et Mise à jour des politiques de l'Association ;
- * Production à temps des rapports aux bailleurs et préparation des audits externes.
- * Assurer une bonne communication interne et externe ;
- * Reporting aux instances de gouvernance de l'Association

3. Profil du candidat :

- * Détenir un diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum de préférence en sciences sociale, droit et administration publique, médecine et autres domaines équivalents;
- * Au moins dix ans d'expérience en gestion de Projet dont au moins cinq à un poste de direction similaire et ou de management dans l'un des domaines suivant : la santé et/ou santé de la reproduction, le développement communautaire, la population.
- * Bonne connaissance de la Politique Nationale de Santé et des programmes de Santé et Droit en matière de Sexualité et de Reproduction;
- * Aisance relationnelle et bonne capacité de plaidoyer et de dialogue
- * Grand sens de leadership et grande capacité à gérer

des équipes de travail

- * Sens de la communication et des relations publiques ;
- * Autres qualités : probité, rigueur, esprit d'initiative, sens de l'organisation, etc.
- * Bonne maîtrise des outils de bureautique (Word, Excel...);

4. Dossier de candidature :

Le dossier de Candidature doit comporter les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- un CV détaillé comportant 3 références ;
- les preuves des diplômes et expériences professionnelles

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante **avant le 18 Mars 2022 à 12H30 :**

Au Président National de l'ASCOBEF
Moroni / Coulée de lave
BP : 524 – Tél : 773 87 72
Email : ascobef94@gmail.com

Les candidatures féminines sont encouragées.

CÆLACANTHES

Fin de partie pour El-Hadad !



Après le départ du coach Amir Abdou il y a une semaine, c'est au tour du manager général El-Hadad Himidi d'annoncer son départ, 3 ans après avoir pris la place du très médiatique Ben Amir Saadi Jr. Des départs qui ne cessent d'interroger les inconditionnels de l'équipe nationale des Comores.

Réuni en conclave à Anjouan depuis mardi pour faire un état des lieux post-CAN, le Comité Exécutif a appris comme la plupart des comoriens via les réseaux sociaux, la déclaration du

manager général des cœlacanthes faisant état du souhait de ne plus continuer avec les verts. Dans une lettre semble-t-il parue sur le mur Facebook de l'intéressé et reprise sur des sites de la place, il explique que « après ces merveilleuses années passées au service du football Comorien, je prends la décision de ne pas poursuivre mes activités au sein de la fédération. Je souhaite le meilleur et toute la réussite pour nos chers cœlacanthes ». Plus loin dans la lettre, comme avant lui l'ancien sélectionneur, le futur ex manager exprime toute sa reconnaissance au chef d'état major et non moins

membre du comité exécutif de la FFC pour lui avoir facilité le travail tout au long de son mandat.

Selon des informations concordantes et confirmées par une source au sein du comité exécutif, une lettre a été bien envoyée le 26 février à deux membres du team manager (El Hadad, Djamal) pour leur signifier la fin du contrat qui le liait à la FFC ce 28 février. Prenant l'initiative et contrairement à son compère, le manager a décidé de rendre public son départ. Une décision qui étonne au plus haut sommet du football Comorien. « Comme c'est de coutume après la fin d'une grande compétition comme la CAN, le comité se réunit pour évaluer et faire un état des lieux de ce qui doit être ajusté ou changé », nous a confié un connaisseur qui a ses entrées à la FFC. Et de renchérir : « Si on signifie à quelqu'un la fin de son contrat, cela ne veut pas dire que ce dernier ne peut être renouvelé ».

Arrivé en 2019 au poste de manager général, El-Hadad a apporté une forme de stabilité au sein de la maison cœlacanthes. Après une expérience enrichissante au sein du Team Manager du Sénégal durant la CAN 2017 et mondial 2018, il avait repris le flambeau suite au départ de Ben Amir Saadi un des pionniers de

la naissance du football comorien au niveau international.

Chargé de cours (Management) à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, il a passé 7 ans au sein des lions de la Teranga avec Aliou Cissé où il a aidé ce dernier à la transformation de l'équipe sénégalaise. C'est fort de cette expérience qu'il

accède en juillet 2019 au poste qu'il vient de quitter après 3 ans durant lesquelles il a transformé le poste de manager de l'équipe nationale des Comores.

AS Badraoui

Guerre en Ukraine :

Les Comores condamnent la Russie

Après deux jours de discours, les membres de l'Assemblée générale de l'ONU se sont prononcés sur un projet de résolution destinée à condamner la Russie pour l'invasion de l'Ukraine et lui demander un retrait « immédiat » de ses troupes. 141 pays ont voté mercredi dernier en faveur de la résolution, 5 ont voté contre et 35 se sont abstenus.

La résolution votée par les Comores « exige que la Russie cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine ». Les cinq pays ayant voté contre sont la Russie, le Bélarus, la Corée du Nord, l'Érythrée et la Syrie. Parmi les 35 pays qui se sont abstenus, l'on retrouve notre voisin Madagascar. Rappelons qu'une enquête menée par une journaliste indépendante et diffusée sur BBC a montré une possible ingérence russe dans la dernière élection présidentielle malgache, en 2018.



EXPERTISE FRANCE RECRUTE UN.ECHARGE.E DE PROGRAMMATION EN CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT ET D'APPUI A MAITRISE D'OUVRAGE

Intitulé du poste : Chargé en Travaux et Infrastructures pour le Projet AFIDEV

Pays : Moroni avec des déplacements dans toute l'Union des Comores

Mode de contractualisation : Contrat salarié via société de portage

Durée du contrat : 12 mois renouvelables

Objectif du projet AFIDEV

Le projet AFIDEV (appui aux filières d'exportation et au développement rural) a pour finalité d'améliorer la compétitivité et l'organisation des filières agricoles d'exportation (vanille, ylang-ylang, girofle) : il doit contribuer à augmenter les volumes et la qualité des productions, améliorer les revenus des acteurs et créer des emplois durables. Le projet est financé par l'Agence française de développement et mis en œuvre par Expertise France dans le cadre d'un accord de partenariat signé avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA).

Positionnement du chargé de programmation en construction et équipement et d'appui à maîtrise d'ouvrage

Le ou la chargé.ede programmation en construction et équipement et d'appui à maîtrise d'ouvragesera placé.e sous la responsabilité hiérarchique du Responsable Achat de la Cellule d'Appui Mutualisée (CAM) et collaborera avec le.achargé.e de travaux et infrastructures rattaché.e de la CAM. Sur le plan fonctionnel, le ou la chargé.ede programmation en construction et équipement et d'appui à maîtrise d'ouvragesera lié directement à l'ensemble des Chefs de projets faisant appel à son expertise. Il/elle travaillera en particulier sur le projet AFIDEV et, avec l'équipe projet, interviendra auprès des partenaires nationaux(MAPETA, INRAPE, ONAV, etc.)pour la coordination et la supervision au plan institutionnel, méthodologique et technique des activités de programmation, de conception, de réalisation, de suivi-contrôle, d'appropriation et de réception des constructions, ouvrages, infrastructures et autres équipements.

Missions à remplir

- Assurer la programmation, la conception et la réalisation des ouvrages et équipements, notamment ceux prévus dans le cadre d'AFIDEV : modalités de pilotage des opérations, identification et diagnostic des besoins et des attentes, rédaction de

termes de référence, cahiers des charges(ingénieur-conseil, bureaux d'études, entreprises de travaux, etc.) ;

- Contribuer à l'élaboration des appels d'offres, la sélection des prestataires, la formalisation des contrats et marchés, la supervision des prestataires, pour garantir la conformité technique des ouvrages et des équipements et leur qualité ;

- Accompagner et faciliter l'appropriation des ouvrages : animation de réunions et cadres de concertation avec les autorités compétentes et les éventuels co-bailleurs, contribution à la mise en place des organes de gouvernance et de gestion des infrastructures, participation au dispositif de suivi-évaluation (dont SIG), renforcement des capacités des acteurs publics et privés, réception des ouvrages en lien avec les services techniques compétents et bénéficiaires in fine ;

- Participer à l'élaboration des rapports périodiques et au pilotage global du projet AFIDEV.

Profil recherché

- Diplôme d'ingénieur ou d'études supérieures (bac+5 minimum) en génie civil, travaux publics, aménagement du territoire, urbanisme, architecture ou tout autre domaine en adéquation avec les missions à réaliser ;

- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans au sein de projets de développement, et d'au moins 3 ans dans des fonctions liées à des prestations d'expertise, de coordination, de conduite d'études et de conseil dans un domaine technique lié à l'ingénierie et aux infrastructures, auprès d'acteurs techniques ;

- Excellente maîtrise des principaux outils de conception et de réalisation de travaux, notamment les logiciels de techniques de réalisation de travaux (autoCAD, Sketchupmake...).

Informations complémentaires

Offre complète disponible sur le site Expertise France à l'aide de ce lien <https://bit.ly/3JW72QU>

- Poste à pourvoir dès que possible. Merci d'adresser le CV et la lettre de motivation à l'attention de rh.comores@expertisefrance.fr au plus tard le **07 Mars 2022**



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE



PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2021/003/MAPETA/PIDC/AO/19KM/2EME AVIS

RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DES PISTES RURALES DE 4 KM IDENTIFIÉES AUX COMORES.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « réhabilitation de 48,80 km des pistes rurales. Cet appel d'offre concerne le lot ci-dessous cité pour une période d'exécution de Quatre (4) mois.

Lot 2 : Piste Mvouni – Boboni: 4,00 Km

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

3. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne

expérience de marchés de construction et ou de réhabilitation des routes et/ou pistes rurales à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement au cours de 10 dernières années. Le Soumissionnaire doit établir aussi qu'il disposera du Personnel-clé de qualification convenable décrit dans les Spécifications, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Pour être éligible, il doit justifier du chiffre d'affaires minimum tel que précisé dans l'article IS 11.1 (h) des données particulières de l'appel d'offres. Le chiffre d'affaires doit être certifié par un organisme compétent.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation

des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 00min.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en version française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000 KM). La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique au secrétariat du PIDC.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 07 avril 2022 à 14H 00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute

offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le 07 avril 2022 à 14H 30min.

8. Le soumissionnaire doit présenter une garantie de soumission d'un montant de **trois million deux cent mille (3 200 000) Kmdans son offre:**

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'environnement, du Tourisme et de l'Artisanat

BP :41-Moroni

A Mdé ex-Cefader -maison des épices.

Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 04 mars 2022



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de l'Environnement
du Tourisme et de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE



PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2021/002/MAPETA/PIDC/AO/PISTES/2EME AVIS

RECRUTEMENT DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DES PISTES RURALES DE 11,90 KM IDENTIFIÉES AUX COMORES.

1. Le Gouvernement Comorien a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet Intégré de Développement des Chaines des Valeurs et de la Compétitivité (PIDC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché « réhabilitation de 48,80 km des pistes rurales. Cet appel d'offre concerne les quatre lots ci-dessous cités pour une période d'exécution de Quatre (4) mois non cumulables.

- Lot 5 : Piste Rurale Mridjou-Gnamboimro (Longueur 3,560)

- Lot 6 : Piste Rurale KoniDjodjo-Houngouni (Longueur 4,500 km) ;

- Lot 7 : Piste Rurale Ongojou-Komoni-Kiyo (Longueur 5,000 km) ;

- Lot 8 : Piste Rurale Mridjou-Mnadzicoumé (Longueur 1,850 km)

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI) »

3. Le PIDC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises : « le soumissionnaire doit démontrer une bonne expérience de marchés de construction et ou de réhabilitation des routes et/ou des pistes rurales à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement au cours de 10 dernières

années. Le Soumissionnaire doit établir aussi qu'il disposera du Personnel-clé de qualification convenable décrit dans les Spécifications, qui est nécessaire pour exécuter le Marché. Pour être éligible, il doit justifier du chiffre d'affaires minimum tel que précisé dans l'article IS 11.1 (h) des données particulières de l'appel d'offre. Le chiffre d'affaires doit être certifié par un organisme compétent.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à un Appel d'Offre (AO) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, (édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.) ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du PIDC situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat ; email : projetpidc@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au vendredi à partir de 8H 00min à 15h 30, et du samedi : 8H 00min à 12H 30min.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en version française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000 KM). La méthode de paiement sera en espèce. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par voie électronique au secrétariat du PIDC.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 07 avril 2022 à 14H 00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du PIDC à l'adresse ci-dessous, le 07 avril 2022 à 14H 30min.

8. Le soumissionnaire pourrait présenter une offre pour chacun des quatre lots. Il peut postuler pour gagner 1, 2 ou 3 lots au maximum. Il doit présenter une garantie d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau suivant selon le nombre de lots visés :

Nombre de lots visés par le soumissionnaire (Un maximum de 3)

Un seul lot Montant de la garantie **3 200 000 KMF**
Deux lots Montant de la garantie **6 400 000 KMF**
Trois lots Montant de la garantie **9 600 000 KMF**

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

BP :41-Moroni

A Mdé ex-Cefader -maison des épices.

Au secrétariat du Projet (PIDC)/ Email : projetpidc@mail.com

Lancé, le 04 mars 2022